

Date de convoca-
tion du C.M
le 06/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

21 h 00

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELANOE J.C, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : - M. DELANOE J.C. - M. BLANC M
 - M. ALCOUFFE L. - M. OUALLE C.
 - Mme GRUPPER-GERSET F - M. MALHAPPE G.
 - Mme VASSEUR B. - Mme MUHLACH A.

Etaient absents excusés : M. POIDATZ N. qui a donné pouvoir à Mme GRUPPER-GERSET F

Etait absent : M. PIEDNOEL B.

Mme LANDRE L. a été choisie comme secrétaire.

N° : 2019-020

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BP 2019 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le B.P 2019 du budget de la commune,

En investissement :

- D/1641 : + 75 000 €
- D/21311 : - 75 000 €

En fonctionnement :

- D/655481 : + 115 €
- D/678 : - 115 €

Les réserves de trésorerie étant suffisantes, le prêt relais de 75 000 €, contracté auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux de la route de Rouvres, va être remboursé d'ici la fin de l'année.

Le Maire présente un état des lieux des emprunts en cours :

- Eglise : sur 15 ans, 736,87 €/an, se termine fin 2020
- Travaux rue de la Sonnette : sur 12 ans, 3 066,54 €/an se termine fin 2024
- Eglise : sur 15 ans, 482,27 €/an se termine fin 2022
- Pigeonnier : sur 15 ans, 2305,56 €/an, se termine début 2022
- Travaux rue de la Sonnette : sur 12 ans, 7 433,15 €/an, se termine fin 2024
- Gite : sur 14 ans, 1 862,26€/an, se termine fin 2028
- Gite : sur 15 ans, 6 230,02 €/an, se termine fin 2028

Il manque celui des travaux de la route de Rouvres qui a été contracté en 2018.

Des négociations avec les différents organismes bancaires auprès desquels les emprunts ont été contractés ont été effectuées pour notamment revoir les taux à la baisse. Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole refusent de les aménager car les montants restants dus sont inférieurs à 50 000 €.

Toutefois, ils proposent le remboursement anticipé de ces prêts moyennant le paiement d'une indemnité.

D'autres organismes bancaires vont être consultés pour étudier la possibilité d'un rachat de tous les emprunts en cours.

Le Maire ajoute que la commune est très endettée. De nouveaux travaux pourront peut-être être réalisés à la fin du prochain mandat.

N° : 2019-021

MODIFICATION DES TARIFS DU GITE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par la commission gîte. Ainsi, il les invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

DENOMINATION/TARIFS	ÉTÉ			HIVER		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A	T.T.C.
PACK 2 JOURS 1 NUIT BONCOURTOIS	708.33 €	141.67 €	850.00 €	750.00 €	150.00 €	900.00 €
PACK 2 JOURS 1 NUIT EXTERIEURS	916.67 €	183.33 €	1 100.00 €	958.33 €	191.67 €	1 150.00 €
PACK 2 JOURS 2 NUITS BONCOURTOIS	983.33 €	196.67 €	1 180.00 €	1 041.67 €	208.33 €	1 250.00 €
PACK 2 JOURS 2 NUITS EXTERIEURS	1 208.33 €	241.67 €	1 450.00 €	1 275.00 €	255.00 €	1 530.00 €
PACK 3 JOURS 3 NUITS BONCOURTOIS	1 225.00 €	245.00 €	1 470.00 €	1 291.67 €	258.33 €	1 550.00 €
PACK 3 JOURS 3 NUITS EXTERIEURS	1 458.33 €	291.67 €	1 750.00 €	1 541.67 €	308.33 €	1 850.00 €
SALLE SEULE	416.67 €	83.33 €	500.00 €	458.33 €	91.67 €	550.00 €
NUITEE GITE	16.67 €	33.33 €	20.00 €	17.50 €	3.50 €	21.00 €
CHAMBRE SEULE*	33.33 €	6,67 €	40.00 €	35.00 €	7.00 €	42.00 €
ASSOCIATION LONGUE DUREE/HEURE	12.50 €	2.50 €	15.00 €	12.50 €	2.50 €	15.00 €
ASSOCIATION COURTE DUREE/HEURE	25.00 €	5.00 €	30.00 €	25.00 €	5.00 €	30.00 €

*Ce tarif sera appliqué uniquement si le locataire l'exige et si le taux de remplissage le permet.

Le créneau d'application du tarif hivernal sera effectif : du 1^{er} octobre au 15 mai.

Les locataires qui souhaiteront avoir du chauffage en dehors de la période hivernal paieront une somme forfaitaire de 50 €.

Les contrats déjà signés ne seront pas soumis au changement de tarif.

N° : 2019-022

DECISION MODIFICATIVE N° 3 BP 2019 DU GITE DE GROUPE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le B.P 2019 du budget du gîte de groupe :

- R/752 : + 200 €
- D/5412 : + 200 €

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. BELAUE qui réitère sa demande de suppression d'un plot devant sa porte, route de Rouvres. Insatisfait par la réponse donnée à son premier courrier, il souhaiterait adresser sa requête auprès d'un organisme supérieur.

Le Maire informe le conseil que seule la commune est compétente à ce sujet. Donc, il souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal. Ce dernier, après en avoir délibéré, demande au Maire de décider.

Le Maire informe les conseillers que la demande de candélabres chemin des coutumes et chez M. BOFFA a été lancée.

Tour de table :

M. MALHAPPE signale que les panneaux sur l'îlot central, à la sortie de la commune sont détériorés. M. le Maire va les enlever.

Il demande ce qu'il est prévu au sujet des peupliers qui se trouvent dans le champ de M. DEKIEN. Le Maire répond que la situation est compliquée.

Mme VASSEUR signale que la commande de jouets est faite. Le montant d'élève à 387,40 € pour 36 jouets.

M. le Maire informe que le contrôle d'assainissement sera à faire pour toutes les habitations de la commune. Un courrier sera envoyé à tous les habitants en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.